



DEPARTEMENT DES LANDES (40)
VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

N° 20230228_10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 22 février 2023
Nombre de présents	25	Date d'affichage	Du 2 mars au 3 mai 2023
Nombre de pouvoirs	4	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. Régis DUBUS
Nomenclature	3.6	Certifiée exécutoire	Le 2 mars 2023

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, Mme Christine GAYON, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Joffrey ROMAIN, à M. Régis DUBUS ; Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à M. François MARTOUREY ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2022

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un état des cessions et des acquisitions effectuées dans l'année doit être annexé au Compte Administratif et doit faire l'objet d'une délibération.

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur la chose et le prix, **même si la signature de l'acte authentique intervient l'année suivante ou pas du tout.**



Sont donc concernées toutes les cessions et acquisitions de terrains pour lesquelles le Conseil Municipal a délibéré en 2022 :

I – BILAN DES CESSIONS

Date de la délibération	N° cadastre	Lieu	Acheteur	Surface	Montant
18.05.2022	AC 68 (partie)	Lieu-dit « Arquey » (carrefour RD 33 et RD 337)	Communauté de Communes MACS	241 m ²	1.00 €
06.07.2022	AB 165	6 Hameau de Lucatet	Famille GARIN-MARTINEZ	486 m ²	194 000.00 €

II – BILAN DES ACQUISITIONS

Date de la délibération	N° cadastre	Lieu	Vendeur	Surface	Montant
21.02.2022	BK330 et BK331	14 Avenue de la Gare	EPFL « Landes Foncier »	BK330 : 2 312 m ² BK331 : 33 m ²	435 200.00 €
21.02.2022	BK15 et BK297	14 Avenue du Parc	EPFL « Landes Foncier »	BK15 : 932 m ² BK297 : 2 732 m ²	589 245.46 €
18.05.2022	AD 97	Rue de Moreau	(Prescription acquisitive)	280 m ²	0.00 €
15.11.2022	AK 213	Rue du Ruisseau	Consorts Mothes	511 m ²	1.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2241-1,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 14 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le bilan des cessions et acquisitions de biens immobiliers pour l'année 2022,

AUTORISE l'annexion de celui-ci aux Comptes Administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.